



Proximité,
Cabinet du Maire

27/09/2021

Visite de Quartier : Ferme de Croze, le 21/09/2021

Lieu : Devant la Maison de Quartier de Ferme de Croze

Étaient présents :

Elus :

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles, Mme Jin NERSESSIAN, Adjointe au Maire, M. Daniel AMAR, Adjoint au Maire, Mme Bernadette HAMOU, Conseillère municipale, M. Gérard OULIE, Conseiller municipal, Mme Marie-Claude MICHEL, Conseillère municipale et M. Malick SAHRAOUI, Conseiller municipal.

Services :

M. Frédéric PÂRIS, Directeur de Cabinet du Maire, M. Éric SAGON, Directeur de l'aménagement, M. Ali MALEK, Directeur exploitation entretien, M. Denis STROPPIANA, Brigadier-chef principal de Police Municipale et M. Jérémy MARTINEZ, Chargé de proximité au Cabinet du Maire.

Les représentants du Comité d'Intérêt de Quartier.

Une quarantaine de riverains.

Début : 18h.

Sujets abordés :

- Sentiment d'abandon de la jeunesse dans le quartier. Manque d'infrastructures.

Réponse : La Ville de Vitrolles propose une très grande offre de services pour la jeunesse et surtout pour les moins de 12ans. Néanmoins, l'offre de services à destination des jeunes adultes reste faible car le tissu associatif est faible sur ce secteur. La Municipalité est prête à mettre à disposition des locaux si des associations structurées et responsables s'organisent et en font la demande.

- Rue des Rastoubles : stationnement et collecte des déchets.

Réponse : Les difficultés que connaît la Rue des Rastoubles sont dues au fait que la rue était en dehors du projet de développement du quartier, en effet, à l'origine, c'était une rue à destination d'activités économiques avant la construction des résidences Vera Cruz et Santa Cruz. Nous allons réétudier la signalétique de la rue et contacter la Métropole pour trouver des solutions pour améliorer la collecte des conteneurs.

- Rats.

Réponse : M. le Maire connaît la situation et a pu voir les riverains concernés en aparté.

- Allée de la Vanade : graviers

Réponse : Nous avons demandé à plusieurs reprises et nous demandons encore à ORANGE la livraison de chantiers terminés et la remise en état des rues dans lesquelles la société est intervenue afin de déployer le réseau fibre. L'état des rues après ces interventions est très irrégulier.

- Petite enfance, manque de structures d'accueil.

Réponse : La Ville de Vitrolles dispose de six équipements municipaux d'accueil (crèches) et d'un service de garde à domicile, ainsi que de trois crèches privées, une d'entreprise et deux ouvertes à tous. Cette offre répond aux besoins identifiés de la commune.

- Hauteur des dos d'âne (Pinchinades et devant l'école Claret Mateos)

Réponse : Les demandes concernant les dos d'âne sont permanentes et contradictoires, parfois même ces demandes contradictoires sont formulées par les même personnes.

Il est demandé des dos d'âne là où il n'y en a pas, il est demandé de les enlever là où il y en a. Il est demandé des dos d'âne plus efficaces quand ils sont bas et il est demandé de les raboter quand ils sont hauts.

Sur la question des dos d'âne, la préoccupation principale de la Municipalité et de Monsieur le Maire est et restera la sécurité et particulièrement celle des enfants.

- Collège : sectorisation, inquiétude sur le nombre d'élèves arrivant des Pennes Mirabeau.

Réponse : en plus des écoles vitrollaises du secteur, deux écoles pennoises (la Renardière et Castel Hélène) ont pour collège de secteur le collège Simone de Beauvoir. Monsieur le Maire a demandé à nombreuses reprises au Conseil Départemental que les élèves pennois soient répartis sur l'ensemble des collèges vitrollais. A ce jour, le Conseil Départemental refuse et maintient la sectorisation telle qu'elle est.

Il n'est prévu aucun changement au niveau de la sectorisation des collèges.

- Avenir du Bar du Prince.

Réponse : Il y a une demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction, nous ne sommes pas autorisés à en révéler le contenu durant l'instruction, mais l'OAP fixe que le lieu doit être à destination d'une Résidence sénior en R+2 maximum.

Ce ne sera ni un EHPAD, ni une résidence de logements libres. Il y aura des services et un accompagnement des résidents.

- Logement Social, difficulté pour les jeunes du quartier à accéder aux logements sociaux.

Réponse : Chaque Bailleur Social tient des commissions locales d'attribution, ce n'est donc pas la Ville de Vitrolles qui choisit les locataires. Cependant, la Ville, grâce au travail du service logement et de l'élue déléguée, Mme HAMOU, accompagne les vitrollais et notamment les jeunes, et appuie leurs candidatures lorsqu'ils sont éligibles à un logement social.

- Rabattage, taille, élagage des platanes et micocouliers.

Réponse : Le choix de ne pas faire de taille sévère est assumé par la municipalité. Seules les tailles liées à la sécurité, à la santé de l'arbre ou en prévention de dégradations sont effectuées.

Un arbre en port libre se renforce naturellement et vit plus longtemps.

Le micocoulier est un arbre qui supporte mal la taille, nous ne taillerons donc que les branches latérales qui peuvent nuire à la circulation et à la visibilité ou engendrer des dégradations.

- Manque de places de stationnement sur l'avenue Ferme de Croze, demande de réfection de l'avenue et des marquages au sol. Problèmes de stationnement également

Réponse : Les difficultés de stationnement sont globalement présentes partout sur la ville. La principale cause est le niveau de motorisation bien plus élevé que lors des constructions de ses quartiers. Mais les comportements impactent aussi le stationnement : l'habitude grandissante de marcher le moins possible ou le détournement de l'usage des garages privés.

Sur le long terme, la municipalité souhaite favoriser les modes de transports alternatifs et les transports en commun, notamment pour les trajets courts.

Sur un terme plus court, des aménagements sont à prévoir afin d'améliorer le stationnement (marquage, signalisation, création de places)

- Moustiques, Frelons asiatiques.

Réponse : Le moustique le plus présent et le plus nuisible sur la commune est maintenant le moustique tigre. C'est un moustique au cycle de vie très court et qui nécessite peu d'eau, les solutions pour lutter efficacement contre sa prolifération sont donc inexistantes à ce jour.

Le frelon asiatique, qui était présent ponctuellement sur la commune jusqu'à cette année est devenu aujourd'hui très présent. M. le Maire demande à tous les vitrollais de signaler la présence des nids quand ils les découvrent. Pour l'espace public, la Ville a un marché avec un prestataire à ce sujet, mais il est important aussi de signaler les nids présents sur le domaine privé.

- Couloir aérien : fréquence des vols, nuisances sonores, dévalorisation des biens immobiliers

Réponse : Un certain nombre de vols sont en effet en dehors des normes et nécessite une reprise de contact à ce sujet avec l'aéroport. L'activité de l'aéroport reprenant un rythme normal après une grande baisse en raison de la crise sanitaire.

M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas de vols nocturnes de ligne régulière sur l'aéroport Marseille-Provence.

- Stade des Pinchinades et Près de Croze : besoin de fontaines.

Réponse : Le besoin de fontaines près de ces équipements est réel. Elles existaient par le passé mais avaient été enlevées suites à des dégradations. L'installation de nouvelles fontaines nécessite une réflexion afin de choisir les bons équipements (qui ne seront pas dégradés).

- Ligne de bus numéro 9, fréquence des passages.

Réponse : Les problèmes rencontrés au niveau de la ligne 9 sont étendue à toute la Commune et au-delà, à tous le Département. De nombreux conducteurs ne sont pas en poste (maladie, cas contact, ...), de nombreux autres ont changé de profession pendant la crise sanitaire, de plus, le besoin de formation de nouveaux conducteurs pour notre Département est de 150 par an, or, aucun conducteur n'a été formé en 2020. Il y a donc un déficit de conducteurs dans tout le Département. Pour y remédier, des recrutements de conducteurs venant de l'extérieur ont lieu mais nécessite un apprentissage des lieux pour les conducteurs et la priorité est donnée aux lignes scolaires.

- Ecole maternelle : classes surchargées, cantine bruyante.

Réponse : Le nombre d'enfants par classe dépend du nombre de classes ouvertes ce choix n'incombe qu'à l'Etat. L'école n'est pas saturée au niveau des locaux et si l'Etat décide de l'ouverture d'une classe, elle sera facilement installée.

La cantine n'est comme tous les restaurants scolaires pas un lieu de silence rigoureux, mais il n'y a pas de problématique majeure concernant le niveau sonore. La construction d'un mur de séparation n'est pas pertinente et nuirait à la circulation.

M. le Maire rappelle que ces questions sont pertinentes pendant les conseils d'écoles qui se tiennent chaque trimestre.

- Rue du Jas : vitesse de circulation.

Réponse : La rue du Jas comme d'autres dans le quartier a été construite sans séparation entre automobilistes, cyclistes et piétons et par ce choix, et fait donc figure de précurseuse car aujourd'hui, la municipalité fait le choix, quand c'est possible, des zones de rencontre, où la circulation est partagée, les piétons ont la priorité et la vitesse de circulation est grandement limitée.

- Démantèlement de MADIC.

Réponse : Les établissement MADIC ont quitté les lieux. Le propriétaire a mis le terrain en vente. Aucune demande d'urbanisme ne nous est encore parvenue. La zone est habitable et si une demande nous parvenait, la Ville négocierait la construction d'un parc de stationnement supplémentaire dans un éventuel projet immobilier.

- Allée de la Cardière : Pause de plots en plastiques.

Réponse : prise de RDV proximité/Voirie dans les semaines à venir.

- Visibilité (butte de la Cadière)

Réponse : Les haies vont être abaissées pour améliorer la visibilité.

- Demande d'extinction de l'éclairage public la nuit.

Réponse : L'éclairage doit être modernisé. Une mise à jour est en cours.

Les adaptations sont suivant les lieux : un éclairage plus faible la nuit, un éclairage par détection, ou encore l'extinction la nuit.

- Projet du Parc Fernandel.

Réponse : Le projet a pris du retard comme la plupart des projets non commencés avant la crise sanitaire. Il est prévu dans le budget 2022. Une nouvelle réunion de concertation sera organisée.

- Questions du CIQ :

(Voir annexe)

- Rôle de la maison de quartier.

Réponse : Des associations ont des créneaux. Mais le rôle de la maison de quartier est un sujet qui nécessite un vrai débat, et une volonté et un investissement de la part des associations locales.

- Appartements dégradés appartenant à la Ville

Réponse : La réhabilitation sera faite, mais ce n'est pas le chantier prioritaire pour l'heure.

- Foyer des jeunes travailleurs de Fontblanche :

Réponse : Le Foyer des Jeunes Travailleurs a déménagé sur l'Avenue de Marseille. Il est remplacé par un Foyer d'Intégration.

- Discussions libres avec les élus.

Fin de la visite de quartier : 20h10.

Annexe.

Questions du CIQ parvenues avant la visite de quartier, réponses des services :

1 : Réfection de l'avenue Saint-Germet.

L'avenue de Saint-Germet n'est pas dans les prochains aménagements prévus pour l'instant.

2 : Protection des berges de la Cadière à hauteur du bas du parking du Cigalon II, pose de panneau d'interdiction de baignade, barbecue etc.

Pour les protections des berges, la compétence est métropolitaine et la gestion est faite par le Syndicat de la Cadière, qu'il faut saisir pour toute demande de modification des lieux.

Pour les panneaux, ils ont été placés à plusieurs reprises et ont à chaque fois été arrachés. Nous allons en placer de nouveaux.

3 : Marquage au sol des places de parking du Cigalon II.

Le marquage est prévu, il va être planifié très prochainement.

4 : Suite aux dernières inondations, au niveau du Bar du Prince, quels sont les travaux d'amélioration envisagés pour l'écoulement des eaux sous l'avenue Jean-Monnet ? L'infrastructure présentant un entonnoir à débit très réduit.

Là encore, la compétence est métropolitaine et la gestion dépend du Syndicat de la Cadière. Ils sont les seuls à pouvoir modifier les équipements.

5 : Accès à la source de l'Infernet. Ou en sont les travaux ?

Les travaux seront faits par la Métropole. Ils devaient commencer la semaine dernière, mais suite à une pénurie de rondins en châtaignier, il y a du retard. Ils commenceront d'ici mi-octobre.

6 : Place des cigales : La société en charge de la taille des végétaux n'a pas effectué la coupe en hauteur.

La taille a été faite selon la commande.

Certaines personnes demandent à ce que le haut des arbres reste feuillu (pour cacher le vis-à-vis, ou pour l'ombrage).

Pour des raisons de sécurité et d'agrément la coupe se fait sans échèle donc à une hauteur maximale de 1m80.

Il y a une volonté de faire de la taille différenciée afin de conserver un aspect naturel et de préserver la santé du végétal.

Une rencontre entre le CIQ et le service Espaces Verts va être organisée dans les semaines à venir pour refaire un point sur les tailles des haies.

7 : Est-ce que la Rénovation de la maison de quartier est prévue ?

Aucun chantier majeur n'est prévu, si ce n'est de l'entretien du bâtiment.

8 : Où en est le bar du prince, un projet est-il prévu ?

Il y a une demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction, nous ne sommes pas autorisés à en révéler le contenu durant l'instruction, mais l'OAP fixe que le lieu doit être à destination d'une « Maison Séniors ».

9 : Où en est le PLUi ? (Établissement MADIC).

Le PLUi en est à sa phase III : écriture du règlement et zonage (qui devrait conserver l'existant pour Vitrolles). Il se construit avec les 36 communes du CT2.

Les établissements MADIC ont quitté les lieux. Le propriétaire a mis le terrain en vente. Aucune demande d'urbanisme ne nous est encore parvenue. La zone est habitable et si une demande nous parvenait, le service souhaiterait négocier la construction d'un parc de stationnement supplémentaire dans un éventuel projet immobilier.

10 : Collège : Simone de Beauvoir 40 élèves de plus cette année, où en est la sectorisation des collèges ?

Le zonage des établissements scolaires et donc des collèges est déjà en place et il n'est pas d'actualité de le modifier.

11 : Y a-t-il un élu qui siège au conseil d'administration de l'aéroport ?

Monsieur le Maire siège au Conseil de Surveillance et Monsieur Gardiol siège à la commission environnement.